



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 16 FÉVRIER 2017

Date de la convocation 9 février 2017

Date d'affichage 9 février 2017

Le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence du maire, Christian Pérut.

Présents : Christian Pérut, Monique Ferré, Daniel Fourreaux, Cédric Beaufort, Isabelle Vilpoux-Pérut, Wendy Pasquet de Leyde, Cédric Moliné, Florence Bertin Walckenaer, Pierre Langrand, Anne-Marie de Bussy, Jean-Claude Stolaric, Martine Franquelin-Bauchet, Alain Sautillet.

Absents excusés : Sophie Lamarre, procuration à Monique Ferré. Charles-André Petit, procuration à Pierre Langrand.

Conseillers en exercice 15
Conseillers présents 13
Conseillers votants 15

Ordre du jour

- Fiscalité dans la communauté de communes Retz-en-Valois.
- Adhésion à SPL-Xdemat : dématérialisation des collectivités.
- Création d'un contrat de travail.
- USEDA
 - commande de travaux 2017 (changement de ballons lumineux) ;
 - commande de travaux 2019-2020 (enfouissement de lignes).
- Convention avec la commune de Saint-Bandry.
- Budget, paiement de factures section investissement.
- Indemnisation pour une décharge illégale.
- Droit de passage au 2 bis, rue du 21^e BIR.
- RIFSEEP.
- Demande de dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR).
- Questions diverses :
 - Élections présidentielles.
 - Parc éolien.
 - Création de la CLECT.

18 h 30, M. le Maire ouvre la séance.

Le maire propose de nommer Monique Ferré secrétaire de séance (article L.2121615 du CGCT).

- Le conseil municipal approuve la nomination à l'unanimité.

Lecture du compte rendu du 7 décembre 2016

Karine Boudin, secrétaire de mairie, donne lecture des délibérations et questions diverses du compte rendu du 7 décembre 2016.

Ordre du jour

Le maire, Christian Pérut, lit l'ordre du jour de cette séance et présente Benoît Létrillart, vice-président de la communauté de communes Retz-en-Valois, chargé des finances, venu expliquer et donner des informations sur la fiscalité.

Fiscalité dans la communauté de communes Retz-en-Valois

Le maire, Christian Pérut, informe que, dans le cadre de la création de la nouvelle communauté de communes, la loi impose de retenir le régime à fiscalité professionnelle unique (FPU) si l'une des communautés fusionnées l'était déjà. La CCVCFR était en FPU, donc le nouvel ensemble le devient.

Afin de déterminer la fiscalité des ménages qui sera appliquée en 2017, deux méthodes sont envisagées :

- le régime dit de droit commun ;
- le régime dit de neutralisation budgétaire et fiscale.

Le maire passe la parole à Benoît Létrillart.

Le vice-président explique que la solidarité doit guider les choix du conseil communautaire comme des conseils municipaux, et qu'une augmentation de la fiscalité est contraire au projet de territoire que s'est fixé la CC Retz-en-Valois, qui ne veut pas que fusion soit synonyme d'augmentation des impôts. C'est pour cette raison que l'application de la méthode de neutralité budgétaire et fiscale a été retenue par le conseil communautaire. Cette méthode permettra d'assurer une neutralité fiscale (pour les contribuables) et budgétaire (pour les communes). Cependant, pour que cette solution soit appliquée, il est indispensable que les conseils municipaux des communes membres votent à l'unanimité en sa faveur, sinon la méthode de droit commun (qui engendrerait 403 000 € d'impôts supplémentaires pour les contribuables de la CC Retz-en-Valois) s'appliquera d'office.

Les trois communautés de communes avaient des taux différents pour les taxes d'habitation, de foncier bâti et de non bâti, et de CFE pour les entreprises. L'harmonisation de ces taux s'imposait donc. Benoît Létrillart commente les tableaux comparatifs (projetés sur écran) des taux 2016 et 2017 des deux méthodes et leur impact sur les ménages et les sociétés. Malgré tout, la taxe d'habitation sera en légère augmentation pour les foyers ayant des personnes à charge (en raison d'un taux d'abattement moins important), tous les autres foyers seront en baisse.

Par ailleurs, suite au transfert de la fiscalité professionnelle à la nouvelle communauté, une attribution de compensation sera reversée aux communes pour assurer la neutralité budgétaire liée à la perte de ces recettes. Pour Ambleny, le montant provisoire de compensation, au titre de l'année 2017, est de 85 204 €.

Alain Sautillet dit ne pas être persuadé que les entreprises soient gagnantes ; il est plutôt inquiet au niveau des emplois.

Benoît Létrillart le contredit en l'assurant du contraire et lui propose de lui donner les chiffres. Il précise, avec force détails, que des vérifications ont été établies sur trois grosses entreprises situées à Montigny-Lengrain et qu'elles seraient même bénéficiaires.

Alain Sautillet le remercie pour ses explications, le doute semble levé. Il rappelle que la TEOM (taxe d'enlèvement des ordures ménagères) a augmenté pour des personnes qui ne payaient pas d'impôts, et demande à revoir cette augmentation. Il pense que la neutralité est le bon choix par rapport au droit commun mais regrette que le calcul n'ait pas été présenté plus tôt aux élus. Étant donné que les recettes de la communauté de communes vont baisser, il demande de quelle manière elles seront compensées.

Christian Pérut fait remarquer que quand il y a fusion, on ne peut pas forcément additionner tous les avantages.

Benoît Létrillart confirme que les trois communautés ont toutes des atouts et qu'elles fusionnent sans charges ni dettes. Elles viennent chacune avec du personnel, et personne n'est licencié. L'effectif de la CCRV compte 94 agents. Quant à la TEOM, c'est une question à évoquer.

Alain Sautillet demande quel est le devenir du bureau intercommunal de l'emploi.

Christian Pérut rappelle que, selon le vieil adage, Paris ne s'est pas fait en un jour, et que la mise en place de la nouvelle communauté de communes ne peut pas être parfaite deux mois et demi seulement après sa constitution. Il propose de passer à la délibération.

- Le conseil municipal approuve le régime dit de neutralisation budgétaire et fiscale, à l'unanimité des votants avec 15 voix.

Christian Pérut et tous les conseillers remercient Benoît Létrillart d'être venu et de leur avoir expliqué et détaillé ce dossier pour mieux le comprendre.

Adhésion à SPL-Xdemat, dématérialisation des collectivités

Le maire, Christian Pérut, présente la société SPL-Xdemat, créée en 2012 à l'initiative du conseil général de l'Aude. Depuis, sept départements, dont l'Aisne, ont rejoint cette plateforme qui met à la disposition des collectivités des logiciels qui permettent la gestion décentralisée des tâches courantes administratives. Pour intégrer cette structure, il suffit d'en devenir actionnaire en achetant une action de 15,50 €. Le module de base comprend cinq logiciels, pour 450 € annuel, auquel on peut ajouter des options. Dans un premier temps, le module de base sera suffisant, les options seront étudiées au fur et à mesure, en fonction des besoins. Le maire précise que toutes les données sont stockées en France et qu'il n'y a pas de durée de contrat : « On entre et on sort quand on veut. » Il énumère les différents services proposés et précise que les frais de fonctionnement sont faibles par rapport au prix d'achat des logiciels, trop coûteux pour les petites communes. Il n'y a aucun doublon avec la société JVS qui assure déjà plusieurs services.

- Le conseil municipal autorise le maire à effectuer les démarches et à signer les documents avec la société SPL-Xdemat, à l'unanimité des votants avec 15 voix.

Création d'un poste de travail

Le maire, Christian Pérut, informe qu'à la suite de l'arrêt maladie d'un agent communal, lui-même remplaçant de l'agent en titre en disponibilité, il était devenu indispensable de recruter une personne pour assurer l'entretien de la commune. Devant l'urgence, cette personne a pris son poste le 1^{er} février, sous contrat d'une durée d'essai d'un mois, pour 35 heures hebdomadaires. Le maire demande de régulariser et d'accepter la création d'un poste d'entretien polyvalent.

Alain Sautillet demande comment cette personne a été recrutée, et rappelle qu'il existe le bureau intercommunal de l'emploi qui est spécialisé et qui pourrait nous conseiller.

Christian Pérut dit que cette personne a été recrutée sur recommandation, et que nous sommes mieux placés que quiconque pour connaître les besoins de la commune et les compétences requises en matière de personnel.

- Le conseil municipal autorise la création du poste et la signature du contrat de travail à durée déterminée, à l'unanimité des votants avec 15 voix.

USEDA

- Commande de travaux 2017 (changement de ballons lumineux)

Le maire, Christian Pérut, informe que l'USEDA attend la délibération pour effectuer les travaux de rénovation de 8 boules d'éclairage public rue des Fosses et rue de la Sablière. La part communale s'élève à 3 645,24 €HT.

- Le conseil municipal accepte la délibération pour la commande de travaux, à l'unanimité des votants avec 15 voix.

- Commande de travaux 2019-2020 (enfouissement de lignes)

Le maire, Christian Pérut, explique qu'en 2013 un devis avait été demandé à l'USEDA concernant des travaux d'aménagement et d'enfouissement des réseaux électrique, téléphonique et d'éclairage public rues des Jardins et de la Plaine. L'USEDA maintient son devis pour l'exécution de ces travaux dans les années 2019-2020. Le montant total estimatif est de 255 525,88 €HT, dont 109 929,30 €HT de participation de l'USEDA, et 145 596,58 €HT pour la part communale.

- Le conseil municipal accepte la délibération pour la commande de travaux, à l'unanimité des votants avec 15 voix.

Convention avec la commune de Saint-Bandry

Le maire, Christian Pérut, demande l'autorisation de renouveler avec la commune de Saint-Bandry la convention d'occupation de la salle de la Vigne Catherine, suite à l'adhésion à l'association des Francas qui organise les centres aérés des petites et grandes vacances, pour une participation forfaitaire de 500 € par année civile.

- Le conseil municipal accepte de renouveler la convention avec la commune de Saint-Bandry, à l'unanimité des votants avec 15 voix.

Budget, paiement de factures, section investissement

Le maire, Christian Pérut, demande l'autorisation d'engager, de liquider et de mandater les dépenses d'investissement, prévues, imprévues ou urgentes, en vertu de l'article L 1612-1 du code général des collectivités territoriales, dans la limite du quart des crédits inscrits au budget 2016, avant le vote du budget primitif 2017.

Les factures suivantes sont à régler :

- la chaudière de l'école primaire, pour 16 693 € ;
- la pose d'un second columbarium, pour 8 500 € ;
- l'achat d'une tronçonneuse, pour 726 €.

- Le conseil municipal autorise le paiement des factures, à l'unanimité des votants avec 15 voix.

Indemnisation pour décharge illégale

Le maire, Christian Pérut, explique que, en juillet 2016, il a déposé une plainte à la gendarmerie pour dépôt sauvage d'ordures rue du Chemin-Blanc. Le coupable a été identifié sans mal puisque des quittances et bordereaux à ses nom et adresse ont été retrouvés dans les détritux. Un arrangement à l'amiable a été décidé avec le paiement d'une indemnité. Les gendarmes ont demandé à quel montant nous estimions le préjudice qui a été fixé à 150 €. Puis ils ont rendu visite à cette personne pour lui notifier l'arrangement, ce qu'elle a accepté. Elle devrait régler fin février. Le maire requiert l'autorisation de demander à la trésorerie de Villers-Cotterêts de procéder au recouvrement de cette somme.

- Le conseil municipal autorise la demande de recouvrement, à l'unanimité des votants avec 15 voix.

Droit de passage au 2 bis, rue du 21^e BIR

Le maire, Christian Pérut demande à Wendy Pasquet de Leyde de ne pas prendre part à ce vote, afin qu'il n'y ait pas conflit d'intérêt.

Il informe qu'en mars 2012, une délibération avait été prise pour accorder un droit de passage à M. Beaufremez pour qu'il puisse accéder à son laboratoire-charcuterie par le 2 bis, rue du 21^e BIR. Suite à la vente de son entreprise à M. et Mme Pasquet de Leyde, il a été constaté que cette délibération n'avait pas été enregistrée en son temps au bureau des

hypothèques. Le maire demande de prendre une délibération renouvelant le droit de passage 2 bis, rue du 21^e BIR, propriété communale, au bénéfice du nouvel acquéreur et de faire enregistrer la servitude au service du cadastre.

- Le conseil municipal accepte la délibération, à l'unanimité des votants avec 14 voix sur 14 pour ce vote.

RIFSEEP

Le maire, Christian Pérut, explique que le RIFSEEP (régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel) est le nouveau dispositif indemnitaire qui remplacera la plupart des primes et indemnités existantes, sans perte de rémunération. Seuls les agents titulaires sont concernés. La prime EFSE, versée mensuellement, valorise l'exercice des fonctions et remplace les primes existantes qui répondent aux mêmes objectifs.

Des modifications sont intervenues dans l'organisation des carrières des catégories C et B. Ces simplifications ne sont pas à la hauteur de ce que l'on aurait pu attendre.

Le maire propose que la commune

- instaure l'IFSE dans les conditions dictées par la loi, ainsi que le complément indemnitaire ;
- décide que les primes et indemnités seront revalorisées automatiquement, dans les limites fixées par la loi ;
- que les crédits correspondants seront calculés dans les limites fixées par la loi et inscrits chaque année au budget.

Le maire précise que l'objectif est d'intégrer progressivement une partie des primes au salaire et qu'elles seront prises en compte pour le calcul des retraites.

Il rappelle que ce sujet inscrit au dernier conseil municipal avait été reporté car le décret n'était pas paru. C'est chose faite et, bien que le décret soit paru, une délibération doit être prise.

- Le conseil municipal accepte la délibération, à l'unanimité des votants avec 15 voix.

Demande de dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR)

Le maire, Christian Pérut, propose de solliciter l'État pour l'obtention de subventions au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux. Il y a la possibilité de déposer trois dossiers à la sous-préfecture pour :

- la rénovation des fenêtres de la bibliothèque et de l'escalier de la mairie, côté restaurant scolaire, pour un montant de 9 013 €HT, avec une demande de DETR à hauteur de 45 % ;
- les travaux d'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite, pour un montant de 26 690 €HT avec une demande de DETR à hauteur de 60 % ;
- l'aménagement d'une aire de jeux pour les enfants sur le terrain derrière la mairie, pour un montant de 21 000 €HT, avec une demande de DETR à hauteur de 50 %.

La date limite de dépôt des dossiers est le 27 février.

Alain Sautillet suggère, pour le jardin d'enfants, de déposer un dossier à la CAF.

Christian Pérut répond que cela a déjà été fait mais que la CAF ne finance plus ces travaux.

- Le conseil municipal accepte de déposer les demandes de subventions, à l'unanimité des votants avec 15 voix.

Questions diverses

Élections présidentielles

Le maire, Christian Pérut, informe qu'à l'approche des élections présidentielles, une vingtaine de candidats lui ont écrit pour solliciter son parrainage, et qu'il ne le donnera pas à un candidat des grands partis politiques qui pourront atteindre facilement les 500 signatures nécessaires. Il rappelle que le parrainage est un acte personnel et volontaire qui n'engage en aucun cas le conseil municipal, et que les maires ne sont pas obligés de le faire. Pour la première fois cette année, les noms des maires qui ont parrainé seront publiés et il a décidé d'annoncer son choix avant cette parution. Il a choisi un candidat qui lui ressemble, car, comme lui, il est : gaulliste ; souverainiste pour rendre le pouvoir aux Français ; pour une autre Europe car il est temps de sortir du carcan bruxellois ; pour le rétablissement du contrôle aux frontières... C'est un candidat maire d'une ville de 30 000 habitants, réélu depuis trois mandats avec près de 80 % des voix. Il s'agit de Nicolas Dupont-Aignan, président de Debout la France.

Parc éolien

Le maire, Christian Pérut, informe que la société Enertrag a sollicité la commune pour installer un parc éolien de 6 machines. Deux sites sont proposés, l'un sur le plateau d'Hygnières, l'autre du côté de Saint-Bandry. Avant d'en arriver à l'enquête publique, le maire souhaite proposer à Enertrag d'organiser une réunion publique à la suite de laquelle une consultation de la population sera organisée, et proposée aux communes voisines concernées. Selon les résultats de cette consultation, le projet sera poursuivi ou pas. Ce sont les habitants qui décideront.

Entre-temps, une modification dans le système d'indemnisation est intervenue. Auparavant, les communes touchaient des indemnités ainsi que la communauté de communes. Maintenant, la loi NOTRe indique que les communautés à FPU (comme la nôtre) percevront intégralement les indemnités. Nous pourrions peut-être espérer en percevoir une partie au travers de l'attribution de compensation.

Création de la CLECT

Le maire, Christian Pérut, informe que le conseil communautaire doit créer la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) et en fixer la composition. Elle a pour mission d'évaluer le montant des charges des compétences transférées par les communes à la communauté de communes (EPCI) afin de permettre le calcul de l'attribution de compensation pour chaque commune. Fixée par délibération du conseil communautaire, la représentativité pour Ambleny est de 2 titulaires et 2 suppléants, dans l'ordre du tableau du conseil municipal, soit le maire et les trois premiers adjoints. Les représentants de la commune à la CLECT sont Christian Pérut et Daniel Fourreaux, titulaires, Monique Ferré et Sophie Lamarre, suppléantes.

Alain Sautillet rappelle qu'il avait posé sa candidature lors d'une précédente réunion.

Christian Pérut répond que c'était avant les textes définitifs et que, depuis, la communauté de communes a délibéré en appliquant le texte de la loi NOTRe.

Coupure d'électricité

Jean-Claude Stolaric informe qu'il a été destinataire d'un courrier d'une habitante au sujet de la panne d'électricité suite à la tempête Egon. Il demande si le maire lui répondra et s'il y a eu des courriers d'autres personnes.

Christian Pérut répond que l'on connaît le personnage auteur de ce courrier, et qu'il n'y répondra pas pour éviter toute polémique.

Alain Sautillet fait remarquer que l'on aurait pu faire quelque chose pour les personnes âgées et seules, comme les accueillir et leur servir une boisson chaude à la salle polyvalente. Il reconnaît ne pas avoir non plus contacté le maire.

Il n'y a plus de questions.

La séance est levée à 20 h 15.

NB : L'intégralité des délibérations est consultable, sur place, aux heures d'ouverture du secrétariat de mairie.

Ce compte rendu est disponible sur le site de la commune : ambleny.fr